

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 janvier 2007

**MODERNISATION DE LA DIFFUSION AUDIOVISUELLE
ET TÉLÉVISION DU FUTUR - (n° 3460)**

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 212

présenté par
M. Hamelin-----
ARTICLE 9

Dans l'alinéa 4 cet article, substituer aux mots :

« des dispositions qui précèdent »

les mots :

« de l'alinéa précédent ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de clarification rédactionnelle.